



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP
☎ 01.49.55.55.31 ou 56.04
unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr
sniteat-unsa@agriculture.gouv.fr
<http://agrifor.unsa.org/>

Paris, le 24 septembre 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA CAP des Techniciens Supérieurs du 24 septembre 2019

Représentaient l'UNSA

Martine HARNICHARD	DDCSPP Meuse	06.28.89.29.03	martine.harnichard@meuse.gouv.fr
Olivier PIHOU	IGN Nancy	03.57.29.15.50	olivier.pihou@ign.fr
Estelle DEVANLAY	DDT Marne	03.26.70.81.84	estelle.devanlay@marne.gouv.fr
Nicolas BIDEAUX	DDCSPP Indre	02.54.48.57.44	nicolas.bideaux@indre.gouv.fr
Emilie CERISIER	DRAAF Pays de la Loire	06.82.64.45.19	emilie.cerisier@agriculture.gouv.fr
Lionel BARRERE	DAAF Guyane	05.94.29.63.42	lionel.barrere@agriculture.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour commencer, nous regrettons que deux réunions importantes concernant le corps des techniciens se déroulent le même jour à 2 endroits différents et plus précisément le Conseil d'Administration de l'INFOMA ainsi que la pré-CAP des TSMA du 13 novembre 2019.

Comme déjà évoquée lors de la dernière CAP, la loi de transformation de la fonction publique a été adoptée en août dernier. Celle-ci acte la suppression des CAP, promotions et mobilités, auxquelles l'UNSA est profondément attachée.

Pour l'UNSA, l'existence des CAP telles que nous les connaissons est la garantie d'un traitement équitable du déroulement de carrière des agents. Les nouvelles modalités de mobilité et de promotion des personnels sont inconnues à ce jour. L'UNSA sera attentive à ce que la communication des décisions de l'administration se déroulent dans la plus parfaite transparence. C'est pour cela que nous vous demandons que le groupe de travail sur la carrière des TSMA soit de nouveau réuni prochainement.

L'UNSA, s'inquiète cette année encore de ne pas voir publier les taux pro/pro. Avez-vous une date de communication de cette information par Bercy ?

L'UNSA s'étonne également, que la charte de gestion proposée il y a un an déjà à l'administration n'a pas abouti. Cela sous-entend-t-il que les lignes directrices de gestion envisagées par l'administration remplaceront les chartes de gestion ?

Deuxième pilier FEADER :

Encore cet été, un document a fuité d'une réunion inter ministérielle. Il évoque le transfert d'environ 400 ETPT des aides non surfaciques au profit des Conseil Régionaux. Même si l'administration a réagi très rapidement à cette annonce en organisant un Groupe de Travail, les collègues des SEA sont très soucieux de leur devenir à titre personnel et professionnel.

L'UNSA s'indigne du fait que le ministère laisse les DDT(M) se vider de leur substance. Nous constatons un mille feuilles de réforme qui fragilise le ministère auquel les agents sont attachés. La mise en place des SG communs en est la parfaite illustration.

L'UNSA alerte nos dirigeants sur le fait qu'une désorganisation perpétuelle des services conduit inmanquablement à une souffrance réelle des agents.

Pour cette raison, L'UNSA demande la mobilisation des IGAPS et de tous les acteurs de la prévention, afin d'accompagner les agents dans cette période de brainstorming !.

D'ailleurs, dans ce cycle d'incertitude, il ne faut pas oublier l'ONF, le CNPF et l'IFCE...

Plan de requalification :

La réforme territoriale, la réforme de la fonction publique, la réforme des retraites créent un contexte professionnel extrêmement anxiogène. Les agents ont perdu leurs repères. Cette situation accentue fortement le mal être des agents.

Lors du CTM « Budget », qui a lieu le vendredi 27 septembre 2019, le Ministre de l'Agriculture nous annoncera le budget alloué pour notre ministère en 2020. Un groupe de travail sur les plans de requalifications doit avoir lieu le 4 octobre 2019. Nous espérons que les TSMA ne seront pas oubliés !

Enfin, nous remercions les agents du bureau de gestion pour leur accueil et leur disponibilité.

Merci.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Devenir des CAP

La loi de transformation de la fonction publique doit être déclinée en une cinquantaine de décrets. Il en ressort que les lignes directrices de gestion se substitueront aux CAP concernant la mobilité et l'avancement.

Un premier groupe de travail sera réuni pour expliciter la loi et entendre les organisations syndicales. Lors d'un second groupe de travail l'administration fera des propositions de lignes directrices de gestion concernant les mobilités, elles seront mises en œuvre dès 2020. Les lignes directrices pour les promotions et avancements seront discutées début 2020 pour une mise en œuvre à partir du 1er janvier 2021.

L'Administration nous dit rester attachée au dialogue social et rechercher les modalités d'échange avec les organisations syndicales, préalablement aux décisions prises concernant la mobilité et les carrières des agents.

Une consultation type CAP ne sera plus possible en 2020, une intervention sur les dossiers individuels pourra être portée par les syndicats à la demande des agents.

L'administration veut s'appuyer sur les chartes de gestion pour la mise en place des lignes directrices.

La loi impose une gestion par catégorie. Les lignes directrices doivent être revues tous les 5 ans.

En terme de calendrier, le MAA souhaite travailler avec les ministères dont nous sommes les plus proches pour aligner les campagnes de mobilité.

Seuls les recours seront encore traités en multilatéral (Administration/OS).

Les représentants UNSA continueront à porter auprès de l'Administration les dossiers individuels des agents qui en éprouveront le besoin.

RIFSEEP :

L'Administration anticipe les cotations pour une mise en œuvre sur la paie de novembre. A ce jour, il n'y aurait pas de retour de Bercy. Une cartographie de la répartition des agents dans les différents groupes est faite par rapport aux retours des IGAPS. L'objectif est d'avoir une vision de terrain affinée par rapport aux projections faites par l'Administration.

Les propositions faites par les OS lors du dernier groupe de travail RIFSEEP n'ont pas toutes été retenues car l'Administration n'a pas la possibilité d'aller au-delà du budget alloué.

La loi prévoit la revalorisation des barèmes tous les 4 ans.

Attractivité des postes en abattoir :

Le travail est terminé au niveau du SG.

Le plan d'action doit être circularisé auprès des directions, il sera ensuite diffusé (le mois prochain).

Gestion de proximité des DDI :

La mise en œuvre est prévue pour 2020. L'Administration souhaite conserver cette mission.

L'arbitrage est en cours.

BREXIT :

L'Administration porte le cycle de travail de la capitainerie. Le samedi et le dimanche sont travaillés comme les autres jours. La compensation consiste en la réduction du nombre d'heures travaillées annuellement. Pour l'administration, ce cycle est plus adapté que celui des douanes.

Il répond d'une part aux attentes des services et d'autre part aux obligations annuelles de travail. Il serait le plus favorable que l'administration a pu obtenir.

Plan de requalification :

A ce stade, pas de retour du guichet unique. Des informations seront normalement communiquées à l'issue du CTM du 27 septembre.

AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- Promotions dans le corps des TSMA au titre de 2019.
- Titularisations dans le corps des techniciens supérieurs (1^{er} grade).
- Titularisations dans le corps des techniciens supérieurs (2^{ème} grade), sous réserve de la validation du mémoire technique.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**
(Coordonnées au début du compte-rendu)

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE